Commune de

SAINT-GIBRIEN

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU

Plan de zonage n° 1/2

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX arrêtant les dispositions de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU.

Fait à Châlons-en-Champagne,
Le Président

DOCUMENT PROVISOIRE

Réalisé le : 22/11/2024

ARRETE LE : XX/XX/XXXX
APPROUVE LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
auddice.com
Agence Hauts-de-France · Agence Grand-Est · Agence Île-de-France · Agence Auvergne Massif-Central · Agence Val-de-Loire · Agence Seine-Normandie · Agence Bourgogne Franche-Comté · Agence Sud · Agence Belgique

Légende

Contexte :

- Surfaces en eau
- Limite de zone ou de secteur

Prescriptions :

- Elément à conserver "voies de circulation" ,art.L.123-1-5, 6°
- Règle d'urbanisme (accès interdit)
- Espace Boisé Classé à conserver
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement
- Aléa fort de mouvement de terrain
- Aléa moyen de mouvement de terrain
- Risque inondation (PPRI approuvé 01/07/2011)

Zones et secteurs :

Zones urbaines :

U1 : Zone correspondant au centre ancien aggloméré de Saint-Gibrien

U2 : Zone mixte à vocation dominante d'habitat

U4 : Zone correspondant aux zones d'activités

U4a : Secteur correspondant à la zone artisanale située impasse du Champ Lamoureux

Zones agricoles :

A : Zone correspondant à l'espace agricole de la commune

Acim : Secteur correspondant au cimetière communal

Anc : Secteur agricole non constructible

Apv : secteur agricole à vocation photovoltaïque

Zones à urbaniser :

IAU2 : Zone correspondant à trois secteurs de la commune destinés à être ouvert à l'urbanisation et à vocation dominante d'habitat

IAUe : Zone correspondant à un secteur de la commune destiné à accueillir un équipement public d'intérêt collectif

Zones naturelles :

N : Zone de protection stricte des espaces naturels et forestiers de la commune intégrant une partie du périmètre de la ZNIEFF

Ne : Secteur correspondant à la gare de péage de l'autoroute A26

Nh : Secteur correspondant à la bande de terrain urbanisée, située chemin des Jardins

Nl : Secteur correspondant aux espaces naturels à vocation d'équipements de loisirs
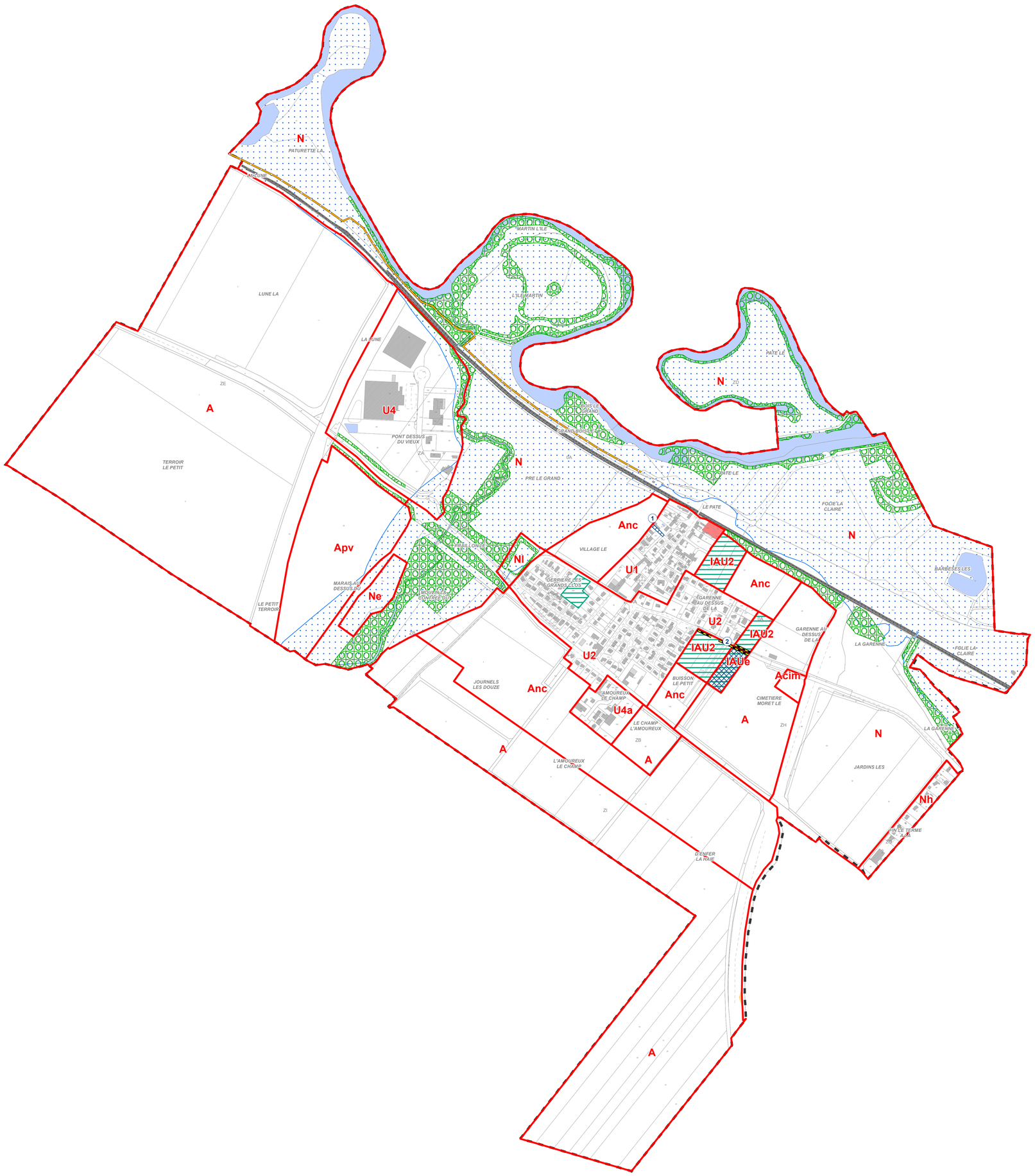
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	375 m²	Création d'une voie 8 mètres d'emprise en prolongement de l'impasse des Tilleuls	Commune
ER n°2	7273 m²	Création d'équipement public : salle des fêtes, aire de stationnement et espaces verts de loisirs	Commune